

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé d'interrogatoire à huis clos : Shawn Tupper, Tricia Geddes, Sébastien Aubertin-Giguère*

Les avocats de la Commission ont interrogé Shawn Tupper, Tricia Geddes et Sébastien Aubertin-Giguère lors d'audiences à huis clos tenues en juillet et août 2024. Le procureur général du Canada a comparu au nom du gouvernement du Canada et a eu l'occasion d'interroger les témoins. L'audition s'est tenue en l'absence du public et des autres participants. Ce résumé divulgue la preuve pertinente qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Note aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Témoins

- [1] Les témoins ont confirmé l'exactitude du résumé de leur entrevue en groupe et en ont adopté le contenu dans le cadre de leur témoignage devant la Commission. Le rapport institutionnel non classifié de Sécurité publique et l'annexe classifiée ont été déposés en preuve.
- [2] Shawn Tupper a été nommé sous-ministre (« SM ») de Sécurité publique Canada (« SP ») en octobre 2022. M. Tupper a précédemment occupé le poste de sous-secrétaire du Cabinet, Opérations, où il était chargé de soutenir la plupart des comités du Cabinet. À titre de SM, M. Tupper est l'adjoint principal au sein du portefeuille de SP, ce qui lui confère un rôle de supervision de toute une série d'activités au sein du

* Traduction.

NON CLASSIFIÉ

portefeuille. Il est chargé de la reddition de comptes de SP, ce qui signifie qu'il est chargé de faire avancer le travail de SP, de comprendre la législation pertinente et de veiller à ce que les fonctionnaires de SP agissent conformément à cette législation.

- [3] Tricia Geddes a été nommée sous-ministre déléguée (« SMD ») de SP le 20 juin 2022. À ce titre, elle appuie le ministre de la Sécurité publique ainsi que le SM et, en son absence, le remplace. Elle a précédemment occupé le poste de sous-directrice, Politiques et partenariats stratégiques, au sein du Service canadien du renseignement de sécurité (« SCRS ») de 2017 à 2022, et avant cela, elle a occupé le poste de directrice générale, Politiques et relations extérieures, de 2014 à 2017.
- [4] Sébastien Aubertin-Giguère a été nommé sous-ministre adjoint délégué (« SMA délégué ») au Secteur de la sécurité nationale et de la cybersécurité (« SSNC ») de SP en juin 2022. En mars 2023, M. Aubertin-Giguère a également été nommé coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère (« CNLIE »). Il a précédemment fait partie du groupe de travail sur la COVID-19 et a travaillé neuf ans à l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC »). Son rôle en tant que CNLIE est de coordonner les questions politiques, opérationnelles et d'engagement relatives à l'ingérence étrangère (« IE »). En tant que SMA délégué, M. Aubertin-Giguère soutient le SMA principal du SSNC dans l'ensemble de ses fonctions.

2. Interrogatoire par les avocats de la Commission

2.1 Rôle de SP

- [5] M. Tupper a décrit les activités de SP comme relevant des domaines de la gestion des urgences, de la sécurité communautaire et de la justice pénale, ainsi que de la sécurité nationale. Pour expliquer à quel point son attention est dirigée sur les questions de sécurité nationale, M. Tupper a déclaré que cela dépendait des situations. À titre d'exemple, il a indiqué qu'en 2023, le Canada a connu la pire saison de feux de forêt de son histoire. En conséquence, M. Tupper a partagé son temps à parts égales entre la gestion des urgences et la sécurité nationale. En général, cependant, il consacre plus de temps aux questions de sécurité nationale qu'aux questions liées à la sécurité des

NON CLASSIFIÉ

communautés et à la justice pénale ou à la gestion des urgences. À titre de SM, M. Tupper gère son temps de manière à faire avancer au mieux l'ensemble du programme du Ministère.

- [6] M. Tupper a confirmé que SP est un consommateur de renseignement. Une grande partie du mandat général de SP est de faire avancer les politiques et de fournir des conseils au gouvernement sur les questions de sécurité nationale, de sécurité communautaire et de justice pénale, et de gestion des urgences. Par conséquent, le Ministère doit être bien informé, compiler les informations pertinentes et formuler des cadres stratégiques et des conseils politiques sur lesquels le gouvernement peut agir. SP reçoit du renseignement principalement du Centre de la sécurité des télécommunications (« CST ») et du SCRS et, dans une moindre mesure, de la Gendarmerie royale du Canada (« GRC ») et de l'ASFC.
- [7] M. Tupper a résumé le rôle de SP en expliquant que le Ministère compile les informations pertinentes, organise des discussions qui permettent au gouvernement d'interpréter ces informations, et contribue ensuite aux décisions sur la façon dont le gouvernement réagit à ces informations.

2.2. Circulation du renseignement

2.2.1 Généralités

- [8] M. Tupper a déclaré que, historiquement, SP n'avait pas été en mesure de rendre compte, aussi bien qu'il l'aurait pu, de la circulation et du suivi des informations et du renseignement. Cette question faisait l'objet d'une discussion permanente lorsqu'il a pris ses fonctions. Depuis, SP a pris des mesures très précises pour s'assurer qu'il suit les informations, notamment en utilisant des systèmes qui lui permettent de savoir qui a vu quelle information et à quel moment, et de s'assurer que l'information est correctement gérée, stockée ou détruite. Ces améliorations ont permis une meilleure prise de conscience de la nécessité d'une discipline en matière de gestion de l'information. M. Tupper est désormais convaincu que SP suit correctement les informations et peut en rendre compte.

NON CLASSIFIÉ

- [9] M^{me} Geddes a ajouté que SP a apporté ces améliorations à ses processus de gestion de l'information dans le contexte d'une conversation plus large au sein de la communauté de la sécurité nationale sur le suivi du renseignement. À titre d'exemple, M^{me} Geddes a noté qu'un officier de liaison du SCRS a rejoint le ministère, ce qui aide SP à s'assurer que les hauts dirigeants reçoivent le bon type d'information et lui permet de suivre et de rapporter de manière cohérente qui a accès à quoi.
- [10] M. Aubertin-Giguère a indiqué que cela coïncidait également avec l'arrivée du nouveau système de base de données du CST, qui permet de suivre la diffusion, le lectorat, les réactions et la destruction du renseignement. Les témoins n'utilisent pas personnellement la base de données, car elle est employée par l'agent de liaison du SCRS.
- [11] M. Tupper a fait remarquer qu'il s'agit d'une distinction importante, expliquant qu'il ne s'assoit pas devant un ordinateur pour accéder à des documents classifiés, pas plus que d'autres hauts fonctionnaires, contrairement à ce qui est perçu dans les discussions sur cette question. Il n'a pas le temps de faire cela. C'est pourquoi il est important d'investir dans des personnes qui détiennent une expertise en gestion de l'information et qui comprennent les besoins des hauts fonctionnaires. Le fait que ces personnes soient maintenant en place pour aider les hauts fonctionnaires est une « véritable victoire » pour le Ministère.
- [12] M. Tupper a décrit le groupe de hauts fonctionnaires présents à l'entrevue comme des utilisateurs expérimentés des agents des relations avec les clients (« ARC ») et les agents de liaison, dont les besoins et les intérêts en matière de renseignement sont bien connus. Ses collègues et lui donnent souvent des indications sur le type de renseignement ou d'informations qu'ils souhaitent recevoir. L'agent de liaison du SCRS chargé de la diffusion du renseignement est au courant des intérêts de M. Tupper et peut lui transmettre des rapports sur ces questions. L'agent de liaison du SCRS recueille également du renseignement sur la base de sa propre expertise et de sa compréhension du portefeuille de SP, et le lui transmet.
- [13] M^{me} Geddes a ajouté que l'agent de liaison du SCRS apporte également du renseignement que le directeur du SCRS leur a expressément demandé de consulter,

NON CLASSIFIÉ

ou si un autre haut fonctionnaire a attiré leur attention sur un élément de renseignement. Elle a décrit la circulation du renseignement comme une boucle de rétroaction continue.

- [14] M. Aubertin-Giguère est d'accord et se décrit comme un consommateur vorace de renseignement. Lorsqu'il voit quelque chose d'utile, il le signale à ses collègues.
- [15] M. Tupper a confirmé que l'agent de liaison du SCRS est également au service du ministre et de son personnel. L'existence d'un processus de renseignement coordonné permet au Ministère de savoir où va l'information et qui sait quoi, quand.

2.2.2 Mandats

- [16] M. Tupper a expliqué que la procédure de traitement des demandes de mandat du SCRS est très stricte au sein de SP. Peu de personnes ont accès aux informations contenues dans une demande par rapport à d'autres questions de sécurité nationale. Les demandes sont traitées en ordre de priorité, bien que les délais varient en fonction de la complexité de la demande de mandat. Le SCRS produit le dossier de demande, qui est remis à M. Tupper en sa qualité de SM. M. Tupper reçoit également une note du ministère qui résume la demande et expose le point de vue du Ministère. Une fois que M. Tupper a approuvé le dossier, celui-ci est transmis au cabinet du ministre. M. Tupper a déclaré que SP avait mis en place un processus efficace pour acheminer le dossier au cabinet du ministre afin que ce dernier puisse l'examiner en temps voulu.
- [17] Une fois que M. Tupper a reçu le dossier de demande de mandat, il s'efforce de le traiter et de l'envoyer au cabinet du ministre dans les 48 heures. Le dossier est présenté au ministre pour examen dans une installation sécurisée. Il y a relativement peu de temps d'attente dans ce processus, car les mandats peuvent avoir une incidence sur les opérations du SCRS. SP doit donc faire avancer la demande de mandat rapidement.
- [18] M^{me} Geddes a ajouté que SP dispose d'un agent de liaison ministériel au sein du cabinet du ministre qui suit les dossiers de demande de mandat. L'agent de liaison

NON CLASSIFIÉ

ministériel fournit généralement le dossier au chef de cabinet du ministre pour qu'il le transmette au ministre.

2.3. Structure de gouvernance de la sécurité nationale

- [19] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins à un document qui présente des propositions de révision de la structure de gouvernance de la sécurité nationale¹.
- [20] M. Tupper a indiqué que la communauté de la sécurité nationale s'est rendu compte que beaucoup de comités traitent parfois des mêmes questions. C'est pourquoi le Bureau du Conseil privé (« BCP ») a demandé l'avis des sous-ministres sur la manière d'améliorer la gouvernance. M. Tupper a soutenu ce processus et le travail du BCP pour réunir les ministères et organismes concernés.
- [21] Lors de la restructuration des comités, la principale préoccupation de M. Tupper est de s'assurer que les ministères et organismes appropriés, avec les rôles et les responsabilités pertinents, sont présents pour les bonnes conversations. Il a déclaré que les politiques interorganismes concernant qui devrait présider les comités ne le préoccupaient pas et qu'il était convaincu que la structure de gouvernance qui en résulterait répondrait à ces exigences.
- [22] M. Aubertin-Giguère a déclaré que, lorsque la communauté s'est fortement concentrée sur l'IE, une structure de gouvernance supplémentaire propre à cette question a été créée. Depuis lors, la communauté de la sécurité et du renseignement a eu de nombreuses discussions sur la nécessité de maintenir une filière distincte pour la gouvernance de l'IE. L'opinion générale est qu'elle est bien placée pour gérer les questions d'IE et qu'elle peut s'appuyer sur les structures générales de gouvernance de la sécurité nationale pour gérer efficacement ces questions. M. Aubertin-Giguère siège au Comité des opérations de sécurité nationale des SMA (« COSN SMA ») et à la sous-table tactique associée. Il siège également régulièrement au Comité des SMA sur la politique de sécurité nationale et participe à d'autres conversations des SMA lorsque le sujet a un lien avec son mandat.

¹ CAN037056.

NON CLASSIFIÉ

2.4 Réponses à l'IE

2.4.1 Mémoire au Cabinet : Moderniser l'approche du Canada face aux activités hostiles des acteurs étatiques (« MC AHAE »)

- [23] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins au MC AHAE, daté de mai 2022, bien qu'ils aient reconnu qu'il était antérieur à leur mandat à SP. M. Tupper a expliqué que le MC AHAE est le résultat d'un travail politique approfondi de la part de SP. La politique publique est un défi parce qu'elle implique l'assemblage complexe d'un grand nombre de questions, avec une analyse, une base d'éléments de preuve et la conception d'un cadre. Ces éléments doivent ensuite être présentés sous forme de conseils au gouvernement pour lui permettre de faire des choix sur la voie à suivre. Ce processus est chronophage, n'aborde pas forcément toutes les questions en même temps, et des décisions doivent être prises quant aux priorités. Bien que ces défis soient tous reflétés dans le MC AHAE, il s'agit néanmoins d'une bonne articulation de l'ensemble complexe de questions qui doivent être abordées.
- [24] Le travail sur la stratégie du Ministère pour contrer les AHAE a été compliqué par une myriade de facteurs externes, incluant notamment la réponse du gouvernement à la COVID-19 et la gestion de celle-ci.
- [25] M. Tupper a expliqué que chaque MC contient une section décrivant les recommandations ministérielles qui sont rédigées par la voix du ministre. Cette section expose les questions clés, les considérations, les options et les recommandations relatives à la prise de décision par le gouvernement. M. Tupper estime que le MC AHAE est instructif et qu'il expose bien les défis à relever.
- [26] M. Tupper a décrit le projet de loi C-70 [*Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère*] comme une étape importante pour SP. Les éléments du projet de loi, notamment les modifications apportées à la *Loi sur la protection de l'information* (« LPI »), à la *Loi sur la preuve au Canada*, au *Code criminel* et à la *Loi sur le SCRS*, constituent des étapes importantes dans le renforcement des outils dont dispose le Canada pour lutter contre l'ingérence étrangère. M. Tupper a également mentionné le

NON CLASSIFIÉ

nouveau Registre canadien pour la transparence en matière d'influence étrangère et le commissaire à la transparence comme des exemples du dialogue politique qui a lieu dans le cadre de chaque processus de MC. En outre, M. Tupper a noté que différentes parties du gouvernement travaillaient également sur de nombreux autres aspects de l'IE, comme le travail autour des institutions démocratiques, la cybersécurité et les infrastructures critiques, ainsi que la cohésion sociale. Même si tous ces efforts ne sont pas évidents pour le public, le fait de les formuler par écrit est bénéfique pour le service public, car cela permet de définir un cadre et une approche clairs pour aider chacun à se concentrer sur les différents aspects de ce travail.

- [27] M^{me} Geddes a noté que le rapport annuel 2019 du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (« **CPSNR** ») a conclu que la menace d'IE était relativement bien comprise par les organismes de renseignement, mais moins bien par d'autres parties du système. Elle estime que, grâce au MC AHAE et à d'autres initiatives, le gouvernement a : (1) mieux articulé la menace d'IE, en particulier pour les Canadiennes et Canadiens; (2) défini la manière de travailler pour soutenir et protéger les communautés qui ont été touchées par l'IE; et (3) aligné et concentré les outils à la disposition du gouvernement en ce qui concerne la menace posée par l'IE. Elle a déclaré que la transparence et l'éducation sont essentielles pour renforcer la résilience du Canada face à l'IE.
- [28] M. Aubertin-Giguère a déclaré que SP fonctionnait conformément au cadre stratégique général du MC AHAE. En ce qui concerne la proposition visant à ce que SP mette en œuvre une approche de communication stratégique pangouvernementale, M. Aubertin-Giguère a expliqué que les fuites médiatiques de 2022-2023 ont compliqué la communication stratégique. L'environnement évolue rapidement, le gouvernement devant prendre des décisions politiques complexes. Cependant, le travail ciblé sur l'IE dans un court laps de temps a changé la façon dont le gouvernement communique avec les Canadiennes et Canadiens au sujet de l'IE. M. Aubertin-Giguère a souligné que l'adoption de la *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère* et les consultations connexes, la création du Bureau du CNLIE à SP et l'octroi de fonds supplémentaires à la GRC constituaient des avancées importantes dans le travail du gouvernement pour lutter contre l'IE.

NON CLASSIFIÉ

2.4.2 Le CNLIE

- [29] M. Aubertin-Giguère a été nommé CNLIE en mars 2023. Le poste a été financé par le budget 2023. Avant que le financement ne soit débloqué, SP a dû gérer les risques liés aux ressources, ce qui signifie que les ressources existantes au sein de SP ont été utilisées pour soutenir le travail du CNLIE. Ensemble, M. Aubertin-Giguère et son équipe (composée de huit personnes, provenant pour la plupart de la division des opérations de sécurité nationale du SSNC) ont travaillé sur un large éventail de questions relatives à l'IE, notamment la coordination, la gestion des relations avec les alliés et la conduite des vastes travaux et consultations politiques qui ont précédé la *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère*.
- [30] M. Tupper a déclaré que le travail du CNLIE doit être placé dans le contexte de plusieurs nouvelles questions en 2023 qui ont imposé des exigences au Ministère. En tant que SM, M. Tupper doit allouer les ressources existantes d'une manière cohérente avec les priorités du gouvernement, dont l'IE. SP continue de travailler à la recherche de gains d'efficacité dans le domaine de la sécurité nationale, le CNLIE recrute du personnel supplémentaire, et des progrès sont réalisés sur ce front.
- [31] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins au procès-verbal d'une réunion du Comité des sous-ministres chargé des interventions en matière de renseignement (« CSMIR ») du 12 octobre 2023² indiquant qu'il y avait encore des discussions sur le rôle du CNLIE.
- [32] M. Tupper a expliqué que ces discussions lors de la réunion reflètent un débat sain sur la place du CNLIE dans la communauté de la sécurité nationale. Aujourd'hui, les rôles et les responsabilités du CNLIE sont mieux compris. La communauté a compris la raison pour laquelle les travaux du CNLIE sont coordonnés au sein de SP, qui dispose du mandat, de la législation et de la capacité politique d'entreprendre des travaux liés à l'IE.

² CAN044228.

NON CLASSIFIÉ

- [33] M^{me} Geddes a déclaré que la communauté de la sécurité nationale est réellement une « communauté ». Les différents SM ont des responsabilités, des obligations de rendre compte et des intérêts différents au sein des diverses organisations politiques, opérationnelles et de coordination. Les conversations sur la manière d'exploiter au mieux les nouveaux postes ou les nouveaux éléments de l'appareil gouvernemental sont saines et ne sont pas inattendues. Elle a estimé que la réunion du 12 octobre 2023 avait été très productive, qu'elle avait permis de faire le point et de s'assurer que les membres de la communauté de la sécurité nationale étaient collectivement d'accord sur le rôle du CNLIE.
- [34] En réponse à la question de savoir si la communauté s'est mise d'accord sur le rôle du CNLIE en matière de coordination politique, de coordination opérationnelle ou d'une combinaison des deux, M. Tupper a d'abord souligné que SP n'interfère pas dans les opérations d'organismes comme que le SCRS, le CST, la GRC et l'ASFC. Leur indépendance est hautement protégée, tant au sein de la fonction publique que du point de vue politique. Cependant, SP a la capacité de mener la discussion sur ce que le gouvernement devrait faire en réponse au renseignement qui a été recueilli.
- [35] M. Aubertin-Giguère a ajouté que la « coordination opérationnelle » avait une signification différente selon les personnes. Le rôle du CNLIE n'a jamais été de diriger des activités ni des ressources opérationnelles. Il s'agit plutôt d'aider à réunir les décideurs et à coordonner les réponses collectives aux questions relatives à l'IE. Il a fait remarquer que ce type de coordination opérationnelle a déjà lieu à la table des SMA, où les collecteurs de renseignement – généralement le SCRS – apportent du renseignement et où le groupe discute de la manière d'y répondre. M. Aubertin-Giguère a fait remarquer que ce groupe élargi peut apporter un ensemble plus large d'outils et de réponses politiques à un problème, au-delà de ce qu'un seul organisme peut faire. Une fois que le groupe est satisfait de la réponse proposée, il la soumet aux SM pour qu'ils prennent une décision finale. Il a noté que la première fois que ce processus a été utilisé, c'était pour coordonner la réponse collective aux postes de police chinois à l'étranger (« PPE »).

NON CLASSIFIÉ

- [36] En ce qui concerne la coordination en matière de politiques, M. Aubertin-Giguère a expliqué que la mise en œuvre de la *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère* est un domaine d'intérêt important et que son bureau participe à de nombreux aspects de ce travail. En outre, son bureau suit d'autres questions de politique en matière d'IE, comme la désinformation et la répression transnationale. Tout en travaillant à la mise en œuvre du projet de loi C-70, M. Aubertin-Giguère s'est efforcé de se concentrer sur des pans de politique plus petits et plus faciles à gérer qu'il peut faire avancer en utilisant les ressources existantes. Ce sont souvent des questions comme la répression transnationale, qui ne s'intègrent pas parfaitement dans le mandat d'un seul ministère et qui comportent une combinaison de considérations « politiques » et « opérationnelles », qu'il peut être utile pour le CNLIE de traiter.
- [37] Les avocats de la Commission ont renvoyé M. Aubertin-Giguère à une note préparatoire pour un appel de présentation le 9 août 2023 avec son homologue australien, et lui ont demandé quelles orientations ou pratiques exemplaires il avait adoptées à la suite de ses réunions avec lui.
- [38] M. Aubertin-Giguère a également indiqué qu'il avait pris connaissance de plusieurs rapports commandés par un allié. Ces rapports ont étudié les perceptions des communautés et des citoyens concernant leurs droits politiques. Ils ont changé le point de vue de M. Aubertin-Giguère sur la manière de travailler avec les communautés au Canada et l'ont amené à poursuivre un travail similaire.

2.4.3 Stratégie de lutte contre les AHAE et l'IE

- [39] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins à leur témoignage antérieur. M. Aubertin-Giguère a confirmé sa déclaration selon laquelle il existe une stratégie de lutte contre les AHAE et l'IE, qui est une approche générale de la lutte contre l'IE, et non un document précis. Les avocats de la Commission ont ensuite renvoyé les témoins à un document de 2019 contenant un calendrier pour le dossier des AHAE³. Sous la rubrique « prochaines étapes », le document indique qu'une nouvelle version

³ CAN011948.

NON CLASSIFIÉ

de la stratégie en lien avec les AHAE intégrant une définition des « intérêts nationaux » doit être produite. Les avocats de la Commission ont également renvoyé les témoins à deux versions préliminaires d'un document sur la stratégie de lutte contre les AHAE, qui semblent avoir été rédigées en 2019⁴ et en 2023.

- [40] M. Tupper a déclaré que les nombreuses versions de la stratégie de lutte contre les MAEH témoignent de la difficulté de travailler dans des domaines politiques complexes sur de longues périodes. Les documents montrent l'évolution de la réflexion et des discussions autour de la stratégie. M. Tupper a insisté sur le fait que le travail stratégique est, en soi, bénéfique, car il alimente un dialogue entre les fonctionnaires sur les dossiers qu'ils veulent faire avancer et sur leurs priorités. Il distingue ce travail de celui qui est rendu public. Ce travail public fait partie du développement d'une stratégie de communication qui permet d'attirer l'attention du public sur les questions relatives à l'IE.
- [41] M. Tupper a rappelé qu'une partie des difficultés rencontrées par tous les fonctionnaires au cours de cette période était liée à la pandémie de COVID-19, qui a eu des répercussions considérables sur SP, en raison du rôle qu'il a joué dans la coordination de la réponse à la pandémie.
- [42] M. Tupper a fait remarquer que le développement du bureau, du personnel et des capacités du CNLIE a permis à SP d'être plus agressif dans la poursuite de son travail, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre de la *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère*, qui est une priorité. Le gouvernement doit ensuite évaluer ce qu'il a accompli avec la législation, ainsi que les lacunes qui peuvent subsister, car il est trop tôt pour prédire l'incidence de la législation sur son travail et sur la suite des événements. Le fait que ce travail soit interne, plutôt qu'articulé en public, ne remet pas en cause ce qu'il a accompli.
- [43] M^{me} Geddes a fait remarquer qu'il est toujours difficile de s'assurer qu'une stratégie reste adaptée aux activités liées à la menace et aux objectifs du gouvernement étant donné que l'environnement de la menace est dynamique et en constante évolution. La

⁴ CAN008418.

NON CLASSIFIÉ

stratégie de lutte contre les MAEH (puis la stratégie de lutte contre l'IE) a d'abord été rédigée pour être diffusée à l'extérieur, afin de donner aux Canadiennes et Canadiens une idée générale de la menace et des moyens mis en œuvre par le gouvernement pour y faire face. M^{me} Geddes a rappelé que le vaste débat public sur l'IE et son incidence sur les processus démocratiques est une évolution très positive, débat qui a commencé à se dérouler sur de nombreux autres canaux à la suite de conversations liées à des demandes de renseignements et à des fuites dans les médias. En outre, M^{me} Geddes a souligné que les produits élaborés pour les consultations menant à la *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère* et fournis au public lors de ces consultations constituaient la meilleure articulation publique de la stratégie du gouvernement pour contrer l'IE. Les informations contenues dans ces documents de consultation reprenaient en grande partie celles qui avaient été incluses dans les documents antérieurs de la stratégie de lutte contre les MAEH et l'IE. Il en est résulté un dialogue plus complet et plus rigoureux avec les Canadiennes et Canadiens sur les éléments essentiels de la menace d'IE et sur les outils permettant de la contrer.

[44] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins à un mémoire destiné au SM indiquant que des travaux étaient en cours pour élaborer une version interne et une version publique de la stratégie⁵. M. Tupper a expliqué que les versions antérieures du projet de stratégie auxquelles les témoins ont été renvoyés étaient destinées à une diffusion externe. Cependant, il a expliqué que le projet de stratégie avait été dépassé par les événements. Une stratégie publique était logique à l'époque où la question de l'IE devait être présentée aux Canadiennes et Canadiens, mais depuis lors, l'IE est entrée dans le discours public par d'autres moyens. Leur travail évolue en fonction de l'environnement actuel, ce qui s'est produit dans le cas présent. M^{me} Geddes a ajouté que le plan de travail du CNLIE englobe désormais la plupart des éléments stratégiques indiqués dans la stratégie.

⁵ CAN030915.

NON CLASSIFIÉ

2.4.4. *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère*

- [45] En réponse à une question sur les consultations des parties prenantes dans le cadre du processus qui a mené au dépôt du projet de loi C-70, M. Aubertin-Giguère a confirmé que le gouvernement a mené deux séries de consultations. La première a eu lieu entre mars et mai 2023 et a porté sur la *Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère* (« LTRIE »). La deuxième a consisté en des consultations plus larges sur les autres aspects de la *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère*, bien que le gouvernement ait couvert tous les aspects du projet de loi C-70 avec des parties prenantes qui n'avaient pas participé à la première série de consultations.
- [46] M. Aubertin-Giguère a déclaré que la plupart des parties prenantes étaient favorables au registre, mais qu'elles craignaient qu'il ne soit utilisé pour cibler davantage les Canadiennes et Canadiens d'origine chinoise, en particulier à la suite de la pandémie de COVID-19. C'est ce qui a motivé l'approche politique de SP selon laquelle le registre ne devrait pas être lié à un pays en particulier. Cette approche diffère de celle d'autres modèles qui impliquent des régimes à deux paliers où certains pays peuvent être qualifiés de problématiques. L'approche du Canada se concentre sur les activités plutôt que sur les pays. Le gouvernement a également modifié la terminologie utilisée pour le registre, en se basant sur les commentaires, passant d'un « registre des agents étrangers » à un « registre visant la transparence en matière d'influence étrangère ». De même, lors de la première série de consultations, les parties prenantes ont indiqué au gouvernement que le registre ne serait pas une panacée et qu'un ensemble plus large de changements était nécessaire. Ce commentaire a été pris en compte lors de la deuxième série de consultations, ainsi que dans l'ensemble de mesures législatives finales.

2.4.5. *Breffages classifiés à l'intention des parlementaires*

- [47] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins à un mémoire adressé au ministre de SP le 23 août 2023, intitulé [TRADUCTION] « Mise en œuvre des directives

NON CLASSIFIÉ

ministérielles au Service canadien du renseignement de sécurité relatives aux menaces contre le Parlement et les parlementaires »⁶, qui contient un protocole de gouvernance pour la divulgation des menaces contre les parlementaires, et les a interrogés sur l'objectif de ce protocole.

- [48] M. Tupper a expliqué que SP estimait qu'il était important de clarifier la manière dont le gouvernement devait traiter les informations relatives aux parlementaires, notamment en établissant des règles sur le moment et la manière d'informer les parlementaires de ce renseignement. Il a fait remarquer que cette mesure a été prise à un moment où le débat public sur l'IE et la manière dont le renseignement est utilisé s'est intensifié à la suite des fuites dans les médias en 2022 et 2023.
- [49] M^{me} Geddes a ajouté que les organismes opérationnels élaborent généralement des protocoles pour guider leur personnel dans la mise en œuvre des directives ministérielles. Dans le cas présent, il fallait s'assurer que la mise en œuvre de la directive tienne compte des préoccupations du SCRS et de la GRC au sujet de leurs opérations et de leurs sources. Communiquer du renseignement avant qu'il ait été compris et mis en contexte, surtout si l'enquête ou l'analyse n'est pas encore terminée, entraîne des risques opérationnels. SP a rédigé le mémoire au ministre pour s'assurer qu'il n'y avait pas de décalage entre la directive et la façon dont elle allait être mise en œuvre par le SCRS.
- [50] M. Aubertin-Giguère a expliqué que, conformément au protocole, SP convoque la table des SMA pour discuter du renseignement sous-jacent, de la formulation proposée pour informer le parlementaire concerné et des personnes qui devraient être présents, tous ces éléments étant généralement présentés par le SCRS. Cette discussion est également l'occasion d'une coordination. Une fois que le groupe s'est mis d'accord, il soumet la proposition à une table similaire au niveau des SM. Dans ce forum, les SM peuvent donner des conseils au directeur du SCRS, qui donne alors le breffage.
- [51] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins à un échange de courriels datant de 2023 qui traite du ciblage présumé des membres de l'Alliance

⁶ CAN021638.

NON CLASSIFIÉ

interparlementaire sur la Chine par la République populaire de Chine (« RPC »). Bien que M. Tupper n'ait pas participé à cet échange, l'un des courriels indique qu'il avait précédemment déclaré qu'il était nécessaire d'informer les parlementaires des menaces. Bien que M. Tupper ait eu connaissance de l'incident dont il a été question dans l'échange de courriels, il n'a pas participé activement aux discussions particulières. La communauté de la sécurité nationale a suivi la situation.

[52] M. Tupper a noté qu'à la suite des fuites dans les médias, les parties prenantes ont remis en question le caractère suffisant de l'échange d'informations entre le gouvernement et les parlementaires. Cela a donné lieu à un certain nombre de discussions, notamment sur les risques liés à l'échange de renseignement et sur l'importance d'échelonner le moment de la divulgation.

2.4.6 Breffages non classifiés à l'intention des parlementaires

[53] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins à une présentation sur les breffages sur l'IE à l'intention des parlementaires⁷. M. Aubertin-Giguère a confirmé que la présentation était une ébauche tardive qui reflétait les breffages donnés aux parlementaires. M. Aubertin-Giguère, ainsi que des collègues de la GRC, du SCRS et du CST, ont donné ces breffages en réponse à une demande du sergent d'armes, qui estimait que les connaissances des parlementaires en matière d'IE étaient inégales, et qui avait reçu de nombreuses questions sur les meilleurs moyens pour les parlementaires de se protéger.

[54] Un breffage a été organisé pour chaque caucus politique, y compris pour les députés indépendants. M. Aubertin-Giguère a indiqué que les breffages comprenaient une présentation de 20 à 25 minutes suivie d'une séance de questions-réponses. Les breffages ont duré jusqu'à une heure. M. Aubertin-Giguère a indiqué que les parlementaires avaient beaucoup de questions à poser et qu'ils étaient particulièrement intéressés par la cyberhygiène et la protection des informations numériques. Bien que les réactions variaient d'un caucus à l'autre, les présentations ont été bien accueillies.

⁷ CAN047986.

NON CLASSIFIÉ

[55] M. Aubertin-Giguère a présenté un breffage similaire aux membres de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique en juillet 2024. Bien qu'il ait proposé d'organiser des breffages similaires dans toutes les provinces et tous les territoires et que SP soit en pourparlers avec plusieurs gouvernements à ce sujet, le breffage était plus urgent pour la Colombie-Britannique en raison des élections à venir. SP travaille également avec des fonctionnaires provinciaux et territoriaux pour développer une compréhension commune de l'IE.

2.4.7. Mésinformation et désinformation

[56] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins à un mémoire du 29 juin 2023 adressé au SM, qui fait référence à un rapport récent du mécanisme de réponse rapide (« MRR ») concernant une opération d'information sur WeChat dirigée contre le député Michael Chong. M. Aubertin-Giguère a ensuite rencontré les experts en la matière du MRR. Il a trouvé la conversation très instructive et elle lui a permis de mieux comprendre comment la RPC utilise WeChat comme outil dans le cadre de l'IE.

[57] Les témoins ont été interrogés sur l'entité qui devrait surveiller l'environnement national en ligne pour détecter la mésinformation et la désinformation. M. Tupper a fait remarquer que la surveillance de l'environnement national en ligne est un sujet de conversation de longue date au sein de la fonction publique. Jusqu'à récemment, l'idée qu'un organisme fédéral puisse surveiller les espaces en ligne et l'activité des médias sociaux suscitait un certain malaise. Cependant, des événements récents, comme le Convoi de la liberté, ont démontré l'importance d'une telle démarche. M. Tupper a déclaré que le gouvernement doit adopter une attitude plus mûre en ce qui concerne la surveillance de l'écosystème canadien de l'information. Il pense que SP pourrait jouer un rôle dans cette entreprise, par exemple en élargissant le champ d'action du Centre d'opérations du gouvernement⁸. M. Tupper a déclaré que l'identification, l'observation,

⁸ M. Tupper a ensuite expliqué que le Centre d'opérations du gouvernement est une unité au sein de SP qui assure la « coordination de l'ensemble du gouvernement » pour tous les événements. Il se concentre principalement sur la gestion des urgences et les catastrophes naturelles, mais peut également répondre à des événements liés à la sécurité nationale. Il a la capacité de faire appel à d'autres ministères et à leur

NON CLASSIFIÉ

la compréhension et la réaction aux facteurs qui effilochent les fils du tissu social canadien sont des éléments clés du mandat de SP et qu'il s'agit déjà d'un domaine d'action sur lequel SP travaille.

- [58] M. Aubertin-Giguère a répondu à la question en observant qu'elle est complexe et qu'elle implique plusieurs enjeux qui doivent d'abord être examinés, notamment :
- a) Quel est le rôle du gouvernement en ce qui concerne le contrôle des informations de source ouverte, et le gouvernement doit-il jouer un rôle quelconque?
 - b) Si le gouvernement doit jouer ce rôle, quelle entité doit assumer cette fonction?
 - c) S'il y a de la mésinformation et de la désinformation en ligne : le discours est-il exact?
 - d) Quelles sont les méthodes utilisées par les acteurs de la menace pour s'adonner à la mésinformation et à la désinformation?
- [59] M. Aubertin-Giguère a indiqué que la fonction du MRR est de déterminer si un État étranger a dissimulé son rôle dans les opérations d'information. Il examine l'espace mondial de l'information et tente de comprendre les méthodes utilisées par les acteurs de la menace. Il a ajouté que la communauté de la sécurité nationale estime nécessaire de renforcer cette fonction, mais au sein d'un organisme national capable de renforcer ses capacités pour surveiller les tentatives des acteurs étrangers hostiles dans l'espace en ligne national à plein temps.
- [60] En réponse à une question posée par la Commissaire sur ce qui peut être fait une fois la désinformation détectée, M. Aubertin-Giguère a déclaré que le MRR prépare un rapport lorsqu'il détecte une opération de mésinformation ou de désinformation. Cependant, M. Aubertin-Giguère a souligné que le gouvernement dispose également de nombreux outils autres que les rapports du MRR. Par exemple, le CST dispose de cyberopérations qui lui permettent de prendre des mesures contre les acteurs qui se

expertise. Pendant la COVID-19, par exemple, il a joué un rôle majeur dans la coordination des activités des ministères afin de s'assurer que les ressources ne se chevauchent pas. Le Centre est bien intégré dans les secteurs provinciaux et territoriaux d'intervention d'urgence, de sorte qu'il a une perspective « nationale ». Il est également intégré dans les opérations de certaines grandes villes.

NON CLASSIFIÉ

livrent à l'IE. M. Aubertin-Giguère a déclaré que, si le gouvernement du Canada adopte un mécanisme pour lutter contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères (« MIIE »), il doit être construit de manière à inclure tous les outils disponibles, et pas seulement la transparence. Il doit également faire partie d'une conversation réglementaire plus large sur la boîte à outils du gouvernement, en particulier en ce qui concerne sa relation avec les plateformes de médias sociaux et sa capacité à prendre des mesures sur ces plateformes.

- [61] M. Aubertin-Giguère a déclaré qu'il y a toujours trois moyens d'action : (1) contrer la menace ou l'acteur de la menace, par exemple par une opération cybernétique; (2) accroître la résilience du public pour réduire la réceptivité de la population aux messages diffusant de la désinformation; ou (3) réduire les vulnérabilités, par exemple en informant le public canadien sur les méthodes utilisées par les acteurs de la menace afin d'accroître leur capacité à détecter les opérations de désinformation. Il s'agit là d'un travail politique permanent qui doit continuer à se développer au fil du temps.
- [62] M. Tupper a suggéré que le développement du Bureau du CNLIE et la capacité d'intervenir de manière plus publique et transparente ont été importants pour SP, parce que cela complète le travail effectué avec les organisations communautaires. M. Tupper a expliqué que la fermeture d'un site Web contenant de la désinformation n'est pas toujours la meilleure réponse et que la présentation d'autres perspectives peut également être efficace. Par exemple, SP travaille avec la « Clinique Polarisation » à Montréal, qui étudie les facteurs sociaux poussant les gens à se rendre sur le Web invisible et à suivre des campagnes de fausses informations. La Clinique Polarisation s'efforce de réorienter ces personnes vers des activités plus prosociales qui reflètent les valeurs canadiennes. De même, le Yorktown Community Centre de Toronto s'efforce de lutter contre la désinformation en identifiant les sites Web qui diffusent des informations erronées. Il a commencé à afficher des messages contenant des ressources et des informations destinées à rediriger les gens vers des sites Web prosociaux qui offrent du soutien et de l'aide. La capacité de SP à investir dans ce type d'initiatives est un aspect important de son travail.

NON CLASSIFIÉ

[63] M. Aubertin-Giguère a ajouté qu'il n'appartient pas seulement au gouvernement de lutter contre la mésinformation et la désinformation. Il incombe également à la société civile d'être vigilante et de s'assurer qu'elle communique ce qu'elle voit lorsqu'elle remarque une opération d'information potentielle.

2.5 Groupes de la diaspora

2.5.1 Interactions avec les groupes de la diaspora – Postes de police étrangers

[64] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins à un mémoire adressé au ministre de SP, qui comprenait un commentaire sur les difficultés à tirer pleinement parti de la boîte à outils du gouvernement pour répondre aux PPE. Les avocats ont demandé si ces défis seraient relevés par les nouvelles dispositions législatives introduites dans le projet de loi C-70.

[65] M. Aubertin-Giguère a déclaré que le projet de loi C-70 n'éliminera pas complètement ces difficultés. Toutefois, le projet de loi C-70 contribue à résoudre le problème des intermédiaires travaillant pour le compte d'un État étranger. Par exemple, le projet de loi C-70 a modifié les exigences pour établir l'infraction prévue dans la LPI qui interdit d'agir pour le compte d'un État étranger d'une manière préjudiciable à la sécurité du Canada. L'intention politique qui sous-tend ce changement est d'appréhender le comportement d'une personne qui agit pour le compte d'un État étranger et dont les conséquences affectent les intérêts du Canada. Avec la nouvelle loi, une telle situation peut être suffisante pour être considérée comme une infraction pénale. M. Aubertin-Giguère a estimé que les nouvelles infractions prévues par la LPI et la LTRIE pouvaient s'appliquer à l'exemple des PPE.

[66] M. Tupper a déclaré que les PPE constituaient une question de transformation pour le ministère. Il a démontré la capacité du ministère à répondre à ce type d'activités et ce qu'il devait faire de plus. Auparavant, le ministère s'appuyait généralement sur des organisations opérationnelles – comme la police compétente – pour mener des enquêtes et porter des accusations. La situation des PPE a démontré la valeur des outils autres que les arrestations et les poursuites. La GRC a déployé des agents en

NON CLASSIFIÉ

uniforme dans les postes de police afin de faire connaître sa présence et d'échanger avec la communauté locale. Cette réponse a contribué à la fermeture des postes de police. De même, l'utilisation d'affiches et de numéros d'information 1-800 a favorisé la transparence et a permis à la communauté de la sécurité nationale de mieux comprendre l'ensemble des outils dont elle disposait.

- [67] M. Tupper a déclaré que les PPE ont également joué un rôle déterminant en aidant le ministère à comprendre la sophistication de ce qui se passait dans le pays en ce qui a trait aux activités d'IE, à la portée des activités des acteurs étrangers et de ceux qui soutiennent les États étrangers, et à l'étendue de l'incidence de ces activités sur les communautés de la diaspora.
- [68] M^{me} Geddes a ajouté que, bien que le projet de loi C-70 apporte une série de nouveaux outils, il est important de se rappeler d'autres initiatives politiques en lien avec l'IE. En outre, les conversations qui ont eu lieu au cours du processus de consultation précédant le projet de loi C-70 ont permis d'instaurer un climat de confiance et de nouer des relations avec les communautés de l'ensemble du pays. Au cours des consultations, ces conversations ont également permis de mettre en évidence les ressources et les mesures de soutien disponibles pour les communautés qui étaient intimidées, comme ce fut le cas avec les PPE.
- [69] M^{me} Geddes a également déclaré que le CNLIE jouait un rôle important dans l'intervention et la communication continues en matière d'IE. Elle a souligné qu'il s'agit de l'un des outils les plus efficaces pour perturber et détériorer la capacité des entités étrangères à cibler les communautés vulnérables du pays.

2.5.2. Rôle de Sécurité publique dans la coordination de l'intervention auprès de la diaspora

- [70] Interrogée sur le rôle de SP dans la coordination et la gestion de l'intervention du gouvernement auprès des communautés, M^{me} Geddes a indiqué qu'elle pensait que la coordination de ces engagements était importante, mais qu'il était également important que chaque organisme et ministère soit en mesure d'établir des relations de confiance distinctes avec les communautés elles-mêmes. Par exemple, la capacité du SCRS et

NON CLASSIFIÉ

de la GRC à rencontrer les membres de la communauté, à élargir leur réseau et à cultiver la confiance est essentielle. Ces relations avec les organismes permettent aux gens de se sentir en sécurité lorsqu'ils contactent, par exemple, la police de leur province ou territoire ou la GRC, pour signaler des cas de harcèlement ou d'intimidation.

[71] M. Aubertin-Giguère a déclaré que le SCRS, par exemple, dispose d'un vaste programme de sensibilisation, tout comme la GRC. Ces programmes sont importants pour instaurer et maintenir la confiance du public à travers le Canada. La prochaine étape pour SP sera d'élargir la coordination de haut niveau axée sur des objectifs communs et de veiller à ce que les communautés n'entendent pas de messages contradictoires de la part des organismes. Toutefois, les organismes individuels ont la possibilité de poursuivre ce qu'ils font actuellement. Dans le cadre de la préparation du projet de loi C-70, M. Aubertin-Giguère a déclaré que son équipe avait rencontré des centaines de personnes et organisé des dizaines de tables rondes, ce qui a absorbé la majeure partie de la capacité de coordination de son équipe. En ce qui concerne l'intervention maintenant que le projet de loi C-70 a été adopté, il a déclaré qu'il était en train d'embaucher de nouvelles ressources pour mener à bien ce type de plan d'intervention et de coordination.

[72] M. Tupper a conclu en soulignant l'importance de la confiance, notant que les membres de la société civile sont sceptiques quant aux messages délivrés par le gouvernement. Il y a encore beaucoup de travail à faire pour rétablir la confiance entre le gouvernement et le public, afin que lorsque le gouvernement envoie un message, le public y soit réceptif. L'un des rôles de SP est d'assurer la cohérence des messages des différents ministères et organismes du gouvernement et de veiller à ce qu'ils ne se contredisent pas. M. Tupper a expliqué que SP a pour rôle d'aider les autres ministères et le public à comprendre le défi et ce qu'il faut faire pour entamer des conversations respectueuses et productives dans tous les domaines, en accord avec les valeurs canadiennes.

NON CLASSIFIÉ

2.5.3. Terminologie : Les « groupes de la diaspora »

[73] Les avocats de la Commission ont demandé aux témoins d'expliquer si l'utilisation du terme « groupes de la diaspora » avait suscité des inquiétudes. M. Aubertin-Giguère a expliqué que les communautés issues des diasporas ont décrit leur expérience comme étant à la fois ignorées et ciblées. On craint que l'expression « groupes de la diaspora » ne renforce l'idée que ces groupes ne sont pas pleinement canadiens. SP a décidé d'adopter l'expression « communautés canadiennes » à la place.

2.5.4. Groupe de travail interministériel sur la répression transnationale

[74] Les avocats de la Commission ont demandé aux témoins de décrire le « Groupe de travail interministériel sur la répression transnationale » et l'importance de l'examen des questions par plusieurs ministères. M. Aubertin-Giguère a déclaré que pour aborder la question complexe de la répression transnationale, il ne suffit pas de réunir autour de la table les services d'application de la loi et de renseignement.

[75] Par exemple, au Canada, tant Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (« IRCC ») que l'ASFC examinent leurs processus de contrôle pour voir s'ils peuvent reconnaître si des personnes mènent des activités, ou sont susceptibles de le faire, pour le compte d'acteurs étrangers. La GRC participe, non seulement en tant qu'organisme chargé de l'application de la loi, mais aussi en intervenant auprès de personnes et d'entités privées, comme des sociétés de sécurité privées, qui pourraient, sans le savoir, fournir des services à des entités étrangères.

[76] M. Aubertin-Giguère a expliqué que le plan du Groupe de travail pour combattre la répression transnationale implique un ensemble très large d'actions et que les prochaines étapes du plan impliquent environ dix ministères et organismes gouvernementaux. Il a souligné l'importance que le plan ait une incidence stratégique sur la menace, plutôt que de se concentrer exclusivement sur l'aspect de la sécurité nationale.

NON CLASSIFIÉ

2.5.5. Table ronde transculturelle sur la sécurité

- [77] Les témoins ont évoqué la « table ronde transculturelle sur la sécurité » (« TRTS ») mentionnée dans le rapport institutionnel de Sécurité publique et la manière dont cette initiative s'inscrit dans leur boîte à outils plus large, en ce qui a trait à l'intervention auprès des communautés canadiennes.
- [78] M. Tupper a expliqué que SP a mis en place un certain nombre de tables qui rassemblent différentes communautés pour interagir sur diverses questions. La TRTS a été créée il y a quelques années, lorsque des questions comme la radicalisation et la prise en compte des préoccupations des communautés touchées par les événements de l'après 11 septembre 2001 ont été mises en avant. M. Tupper pense que la TRTS est une occasion pour son ministère d'interagir avec différents groupes et d'entendre un éventail de perspectives diverses qui peuvent aider à informer et à améliorer le travail de SP.

2.5.6. Méthodes de collecte de la rétroaction de la communauté

- [79] M. Tupper a déclaré que la TRTS n'est qu'un moyen parmi d'autres pour SP de recevoir les commentaires des communautés par le biais de ses tables rondes transculturelles. Il a également mentionné le travail du Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence (« Centre canadien »), qui est chargé de coordonner la participation du Canada à l'« Appel de Christchurch ». Le Centre canadien fait beaucoup de travail sur le terrain, en intervenant auprès des communautés, et cela contribue à la base d'informations du ministère, ce qui a une incidence sur la qualité de son travail politique. SP utilise également des sources et des sondages en ligne, des présentations écrites et des réunions en face à face pour amener des groupes particuliers à participer. Il a noté que SP a commencé à intervenir plus activement sur diverses questions d'intérêt public, ce qui suppose de prendre certains risques. Il estime que ce type d'intervention permet non seulement d'instaurer la confiance, mais aussi d'apporter un point de vue unique qui a guidé l'approche de SP sur ces questions.

NON CLASSIFIÉ

- [80] M^{me} Geddes a indiqué que l'intervention auprès des membres de la communauté est une composante importante du travail des hauts responsables. Cela se fait de manière formelle et informelle, et cela fait partie du travail quotidien de SP.
- [81] M. Aubertin-Giguère a expliqué que les tables rondes de consultation qui ont précédé le projet de loi C-70 ont été des moments instructifs sur la mobilisation communautaire. Il a expliqué que son équipe a déployé beaucoup d'efforts pour rejoindre les communautés et qu'elle a reçu des commentaires directs et des présentations écrites à la suite des consultations. Il pense que les interventions auprès des communautés ne sont pas seulement nécessaires, mais qu'elles fournissent également au Ministère une bonne référence et un point de vérification pour son travail. M. Aubertin-Giguère a fait remarquer que son équipe tire également parti des sessions organisées par d'autres ministères. Par exemple, Affaires mondiales Canada (« AMC ») organise régulièrement un événement sur les droits de la personne en Chine, au cours duquel des personnes racontent leurs expériences, notamment en matière de répression transnationale. M. Aubertin-Giguère a déclaré que son équipe utilise ces événements pour apprendre, pour tester certaines de leurs idées et pour obtenir des commentaires.
- [82] M. Tupper a décrit l'aversion au risque comme un défi au sein de la fonction publique. Il a déclaré que SP estime qu'il est important que le Ministère s'appuie sur les communautés et dialogue avec elles. À titre d'exemple, M. Tupper a expliqué comment, dans le contexte des perturbations au Canada liées au conflit à Gaza, SP a tendu la main à un large éventail d'acteurs. Cette approche proactive de l'intervention permet d'instaurer la confiance et constitue un élément essentiel de la stratégie élaborée par SP à titre de ministère.

3. Interrogatoire par le procureur général du Canada

- [83] M. Aubertin-Giguère a confirmé qu'entre sa nomination en mars 2023 et septembre 2023, lui et son équipe ont effectué un travail important alors même que SP gérait les ressources en fonction des risques. À l'époque, huit employés à temps plein au sein de SP se consacraient exclusivement au travail de contre-espionnage, y compris la personne occupant son poste. D'autres ressources au sein du Ministère ont également

NON CLASSIFIÉ

pu être mobilisées pour des initiatives précises, comme les experts en mobilisation provenant du groupe politique qui ont contribué aux consultations sur le projet de loi C-70 pendant plusieurs mois et d'autres analystes politiques qui ont travaillé sur le projet de loi lui-même.

- [84] M. Aubertin-Giguère a indiqué qu'il prévoyait maintenant engager deux personnes supplémentaires à temps plein pour travailler sur l'intervention : un analyste politique principal et un assistant administratif. Des postes officiels seront également créés pour les employés qui travaillaient déjà avec son groupe. Il a expliqué que son groupe est sur le point d'atteindre sa capacité.
- [85] En ce qui concerne la stratégie de lutte contre les AHEA, M. Tupper a précisé que, tant en interne qu'en externe, le gouvernement doit faire des choix quant à ce qu'il rend public, au moment où il le fait et à la forme que prend cette communication. La communication publique est particulièrement difficile, surtout lorsque le gouvernement traite simultanément de nombreuses questions.
- [86] M. Tupper a expliqué que les fuites dans les médias ont posé des problèmes de séquençement au gouvernement en ce qui concerne les communications publiques sur l'IE. Le gouvernement était désavantagé parce qu'il ne pouvait pas parler des documents classifiés ayant fait l'objet d'une fuite, même s'ils étaient dans le domaine public. Le gouvernement a fait des choix très discrets sur ce qu'il souhaitait communiquer et cette approche aurait été vaine dans le cadre d'une stratégie de communication plus large. La stratégie de communication reflétait également le développement et l'évolution du projet de loi C-70.
- [87] M. Tupper a expliqué que le gouvernement a articulé sa stratégie de lutte contre l'ingérence étrangère de diverses manières, comme l'annonce faite par le premier ministre en mars 2023 pour la défense des institutions démocratiques et la création du Bureau du CNLIE, les annonces sur le travail du gouvernement en matière de cybersécurité et d'infrastructures critiques, l'intervention auprès des entreprises sur la sécurité économique et le travail mené par SP avec les établissements universitaires sur la sécurité de la recherche.

NON CLASSIFIÉ

[88] M. Tupper reconnaît qu'un mémoire au Cabinet peut également être une articulation d'une politique gouvernementale, même s'il n'est pas rendu public. Lorsqu'un mémoire au Cabinet est ratifié, il donne à SP une orientation politique et le pouvoir d'agir. Sécurité publique utilise les mémoires au Cabinet pour concevoir des plans de travail et des cadres au sein du Ministère.